Nations Unies E/cn.7/2006/L.1/Add.3



Conseil économique et social

Distr.: Limitée 15 mars 2006

Français

Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-neuvième session Vienne, 13-17 mars 2006

Projet de rapport

Rapporteur: Ali Hajigholam Saryazdi (République islamique d'Iran)

Additif

Débat thématique sur le développement alternatif en tant que stratégie importante de contrôle des drogues et l'affirmation du développement alternatif comme question intersectorielle

- 1. À ses 1265° et 1266° séances, le 14 mars, la Commission a examiné le point 3 de l'ordre du jour "Débat thématique sur le développement alternatif en tant que stratégie importante de contrôle des drogues et l'affirmation du développement alternatif comme question intersectorielle".
- 2. La Présidente de la Commission a ouvert le débat thématique, qui était modéré par le Chef du Service du partenariat dans le développement de la Division des opérations de l'ONUDC qui a fait une déclaration liminaire. Comme convenu par la Commission, le débat était animé par trois experts: Victoria Eugenia Restrepo Uribe (Colombie), David Johnston (États-Unis d'Amérique) et Christoph Berg (Allemagne). M^{me} Restrepo Uribe a fait une présentation audiovisuelle sur le point subsidiaire "Portée et enjeux". M. Johnson et M. Berg ont fait des présentations audiovisuelles, respectivement, sur les points subsidiaires "Approche intégrée en matière de développement alternatif" et "Rôle de l'ONUDC dans le développement alternatif". Un représentant du Secrétariat a également fait des présentations audiovisuelles sur les travaux de l'ONUDC dans le domaine du développement alternatif.
- 3. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Bolivie, Mexique, Pérou, Chili, Canada, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du

V.06-52099 (F) 160306 160306



Nord, Suède, Hongrie, Guatemala, Nigéria, Australie, Iran (République islamique d'), Argentine, Japon, États-Unis, République de Corée et Norvège.

- 4. Des déclarations ont également été faites par les observateurs des pays suivants: Pakistan, Indonésie, Afghanistan, Ghana, Viet Nam, Chine, Tunisie, Pakistan, Venezuela (République bolivarienne du), Maroc, Slovénie, Équateur et Burkina Faso.
- 5. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de la Communauté andine, de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains, du Conseil de coopération du Golfe et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'observateur de l'Institut d'études politiques a fait une déclaration au nom des Comités des ONG de Vienne.

Délibérations

6. Dans le cadre des présentations et des discussions, les experts et d'autres intervenants ont notamment examiné la place accordée au développement alternatif dans le contrôle des drogues et, plus généralement, dans les efforts de développement, les principaux problèmes rencontrés dans les différentes régions du monde pour ce qui est des cultures illicites ainsi que le financement du développement alternatif et son évaluation. Ils se sont également penchés sur la combinaison et la planification des activités, leur intégration dans les efforts de développement, le développement alternatif préventif et le problème de la culture illicite de plantes de cannabis. Le débat thématique a également examiné les résultats des activités de l'ONUDC dans le domaine du développement alternatif et ses orientations futures.

1. Portée et enjeux

- 7. Le débat thématique était axé sur les questions théoriques et les programmes de développement alternatif. Les problèmes et les enjeux du développement alternatif dans les différentes zones de culture de plantes servant à fabriquer des drogues et les moyens d'évaluer les incidences des programmes de développement alternatif ont également été examinés.
- 8. On s'est généralement accordé à reconnaître que le développement alternatif devrait être considéré comme un élément fondamental de toute stratégie globale visant à lutter contre le problème mondial de la drogue. On s'est également accordé sur le fait que, pour être couronné de succès, un programme de développement alternatif devait comprendre à la fois des activités, y compris dans les domaines de la réduction de la demande, de la santé et de l'éducation, et des mesures en faveur du développement durable pour notamment améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires afin de rompre la dépendance aux drogues illicites, ainsi que des mesures complémentaires d'éradication, de détection et de répression. La volonté politique et l'engagement à long terme ont été identifiés comme les ingrédients essentiels du succès. Certains intervenants ont noté que les programmes de développement alternatif étaient nécessaires pour répondre au problème de la culture illicite de plantes de cannabis, compte tenu de l'augmentation mondiale de la production et de la demande. Il a été souligné que les programmes de

développement alternatif devraient être élaborés dans le cadre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

- 9. Il a été noté que les programmes de développement alternatif devraient faire partie des efforts de développement durable et être intégrés dans les économies nationales et internationales ainsi que dans les processus nationaux de développement socioéconomique. Il a également été noté que, les ressources pour le développement alternatif pouvant être limitées dans certains cas, une autre approche serait d'incorporer les principales activités qui s'y rapportent dans les activités de développement exécutées aux niveaux national et international.
- 10. Un certain nombre de problèmes majeurs de développement alternatif ont été identifiés, notamment la pauvreté, les conditions de sécurité, la faiblesse des cadres législatifs, l'isolement géographique des populations touchées, la présence limitée de l'État, la mauvaise qualité des infrastructures, les préoccupations environnementales, l'accès aux marchés et le besoin de faire participer le secteur privé dans la commercialisation des produits du développement alternatif.
- On a également examiné les meilleures pratiques pour la mise en œuvre des programmes de développement alternatif. Il a notamment été convenu que les approches participatives et l'autonomisation des communautés touchées étaient nécessaires pour l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de programmes de développement alternatif. Plusieurs intervenants ont reconnu que les fonds disponibles étaient insuffisants pour relever les défis à venir. Certains ont indiqué que les mécanismes d'aide financière devaient être améliorés et qu'il convenait à cet égard d'établir des arrangements de coopération avec des institutions financières internationales, des banques de développement régionales et d'autres organismes internationaux compétents. Le rôle des associations locales et des organisations non gouvernementales a été reconnu comme étant un moyen de promouvoir la participation des populations locales et la viabilité. Une des approches qu'il convient d'explorer davantage et de compter parmi les meilleures pratiques concerne l'établissement de mécanismes de microfinancement, qui permettent aux populations touchées d'accéder au crédit pour financer leurs initiatives de développement alternatif.
- 12. Un intervenant a fait remarquer que seuls quelques pays accordaient aux produits issus du développement alternatif un accès préférentiel à leurs marchés, et que les autres devraient ouvrir les leurs aux produits des régions touchées par la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et où étaient menées des activités de développement alternatif, compte tenu des principes de concurrence loyale. À cet égard, il a été indiqué qu'il serait possible d'examiner certaines formes de traitement préférentiel en faveur des produits issus du développement alternatif dans le cadre plus large des négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce. On pourrait en outre étudier de nouvelles techniques de commercialisation, qui permettraient d'établir clairement que ces produits contribuent à éliminer la production et l'abus de drogues illicites, ce qui encouragerait les consommateurs à les acheter.
- 13. Pour ce qui est de l'évaluation de l'impact des programmes de développement alternatif, on est convenu qu'il fallait un ensemble d'indicateurs ne se limitant pas à mesurer la réduction des superficies cultivées illicitement. Il en fallait qui permettent de mesurer l'amélioration de la vie et des moyens de subsistance des

populations participant aux programmes de développement alternatif, notamment l'amélioration de l'accès aux services éducatifs, sanitaires et autres, et la création d'emplois. Certains intervenants ont indiqué que pour se faire une idée du succès des programmes de développement alternatif, il fallait tenir compte de l'évaluation de l'impact des activités de renforcement institutionnel, de l'amélioration des moyens de l'État et de considérations relatives à l'environnement, entre autres. L'intégration d'une démarche soucieuse de la parité entre les sexes a également été jugée pertinente pour les programmes de développement alternatif. Il a par ailleurs été noté que l'on disposait d'une masse importante de connaissances dans ce domaine et qu'il fallait s'attacher davantage à recenser et mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience.

2. Approche intégrée du développement alternatif

- 14. Le débat thématique a aussi porté sur le juste dosage et la planification des différents éléments du développement alternatif, sur la manière de promouvoir le développement alternatif en tant que thème intersectoriel et de l'intégrer pleinement dans les plans et programmes de développement, sur la marche à suivre pour harmoniser les activités de toutes les parties prenantes et sur les acteurs les mieux placés pour exécuter les programmes de développement alternatif ou de développement alternatif préventif.
- 15. Un certain nombre d'intervenants ont fait valoir qu'une approche intégrée du développement alternatif exigerait que l'on trouve un équilibre entre activités de développement alternatif et état de droit. Il a été noté que l'élimination durable de la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et de la production illicite de drogues nécessitait une approche intégrée associant développement alternatif, réduction de la demande, mesures d'interception et de détection et répression, dans le respect des obligations en matière de droits de l'homme. De telles mesures devraient être bien équilibrées, appliquées dans un ordre approprié et coordonnées avec d'autres mesures de développement. Il a été noté qu'il fallait adapter les activités de développement alternatif à la situation propre de chaque région. Cela étant, la planification des activités pouvait évoluer en fonction de cette situation. Un intervenant a noté que les partenaires en matière de coopération internationale qui fournissent une assistance technique et économique à l'Afghanistan devraient continuer à apporter leur aide et leurs compétences pour promouvoir le développement économique de ce pays. Il conviendrait de suivre une approche intégrée en Afghanistan, avec toute une série d'activités dont le développement alternatif, qui permettrait aux agriculteurs de s'assurer des moyens de subsistance décents et d'abandonner la culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites.
- 16. Il a été généralement convenu qu'il serait souhaitable que les activités de développement alternatif soient intégrées à des programmes de développement plus larges. S'agissant de la meilleure façon d'incorporer le développement alternatif dans les priorités de développement au plan international, l'ONUDC devrait continuer de jouer un rôle de sensibilisation en vue d'encourager les organismes multilatéraux de développement à prendre en compte le développement alternatif lors de l'élaboration de leurs programmes. On a fait remarquer que le succès dans ce domaine dépendrait aussi des moyens des organismes locaux et de la volonté des gouvernements. À ce sujet, l'appui à la création d'emplois licites de toutes sortes, la

formation de chefs d'entreprises, la participation du secteur privé et de la société civile et le renforcement des capacités des associations de producteurs au niveau local étaient des éléments importants à prendre en considération. Un intervenant a indiqué que l'harmonisation de l'action de toutes les parties concernées pourrait se faire au moyen de mécanismes de consultation visant à déterminer des objectifs et des indicateurs communs, afin de répondre aux besoins des bénéficiaires.

17. Des intervenants ont aussi estimé qu'il était nécessaire d'élargir le concept de développement alternatif au développement alternatif préventif, qu'ils ont d'ailleurs qualifié de stratégie efficace, du fait de son association directe à des mesures de développement socioéconomique et de conservation de l'environnement, comme moyen de prévenir le déplacement des cultures illicites vers d'autres zones et de réduire l'augmentation de la production de drogues illicites. D'autres intervenants ont dit qu'il importait de comprendre le contexte et les objectifs du développement alternatif préventif.

3. Le rôle de l'ONUDC dans le domaine du développement alternatif

- 18. Le débat thématique s'est concentré sur les résultats et l'orientation régionale des activités de l'ONUDC touchant au développement alternatif, et sur l'orientation future de ses programmes régionaux et mondiaux dans ce domaine.
- 19. Plusieurs intervenants ont salué l'action de l'ONUDC dans le domaine du développement alternatif. On a reconnu que l'ONUDC avait joué un rôle important dans plusieurs régions ces 30 dernières années. Des intervenants ont précisé que l'ONUDC avait fourni des services consultatifs, apporté une assistance technique, exécuté des projets, mis au point des approches participatives et suscité un soutien résolu des États. Beaucoup ont reconnu ses compétences techniques dans ce domaine et estimé qu'il fallait exploiter pleinement sa base de connaissances. Certains ont indiqué que, si l'ONUDC avait mis l'accent sur les pays andins et l'Asie du Sud-Est, il devait désormais élargir son champ d'action aux pays d'autres régions. À cet égard, certains ont noté qu'il faudrait proposer et mettre en œuvre des programmes de développement alternatif pour faire face à la culture de plantes de cannabis, en particulier en Afrique.
- 20. Plusieurs intervenants ont parlé de l'orientation des activités de l'ONUDC en matière de développement alternatif. Ils étaient d'avis que l'ONUDC devrait poursuivre son action visant à renforcer les capacités, à promouvoir des synergies et à collaborer avec d'autres organismes du système des Nations Unies et d'autres organismes internationaux. Certains ont aussi indiqué qu'il devait continuer d'exécuter des projets et intégrer le développement alternatif dans des objectifs de développement plus généraux. D'autres ont souligné que l'ONUDC était particulièrement bien placé pour servir d'interface entre différents acteurs, produire et gérer des connaissances et jouer un rôle de catalyseur et de coordonnateur des activités de développement alternatif. Plusieurs intervenants ont noté à cet égard que des ressources devraient être dégagées pour les initiatives de développement alternatif préventif et la lutte contre la culture illicite de plantes de cannabis.

- 21. À l'issue du débat thématique, la Présidente de la Commission a fait la synthèse des points saillants qui se sont dégagés des débats:
- a) Tous les intervenants étaient d'avis que le développement alternatif était un élément fondamental de la stratégie de lutte contre le problème mondial de la drogue;
- b) Il est apparu au cours des débats que la plupart des pays estimaient que le développement alternatif devait suivre une approche intégrée prévoyant un ensemble d'activités globales dont la réduction de la demande, la santé, l'éducation, les efforts de développement durable et des activités complémentaires d'éradication et de détection et de répression;
- c) Les intervenants se sont dits préoccupés par la diminution des fonds disponibles pour entreprendre des activités de développement alternatif à l'échelle mondiale, notamment par les conséquences que cela pourrait avoir pour les programmes en cours et l'élargissement du champ d'application des programmes de développement alternatif;
- d) Les intervenants ont évoqué pour la plupart la nécessité d'évaluer l'impact des activités de développement alternatif au moyen d'indicateurs sociaux, économiques et du développement humain, et pas uniquement en relation avec des chiffres relatifs à la réduction des cultures illicites;
- e) Un certain nombre d'intervenants ont dit qu'il importait de renforcer et de soutenir le programme de développement alternatif de l'ONUDC. Ils ont reconnu à cet égard les connaissances et les compétences de ce dernier et l'ont prié de poursuivre son action dans ce domaine et de renforcer son rôle catalyseur en vue de sensibiliser et d'encourager la communauté internationale en général, en particulier les institutions financières internationales, à collaborer dans le domaine du développement alternatif.

6